

# LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES

Association créée par Simone de Beauvoir  
6 Place Saint-Germain des Prés, 75006 Paris, site [www.ldif.asso.fr](http://www.ldif.asso.fr);

Paris, le 27 septembre 2023

## COMMUNIQUE

### **Voile aux JOP : l'ONU se trompe de combat !**

Les médias se font l'écho de l'opposition de principe des Nations Unies au fait d'imposer aux femmes ce qu'elles doivent porter ou pas, réagissant à l'interdiction faite aux athlètes tricolores de porter le voile aux JO 2024, au nom de la laïcité.

Cette prise de position n'est pas nouvelle mais elle est d'autant plus choquante que les événements d'une extrême violence qui se déroulent en Iran et en Afghanistan démontrent que le voile n'est pas un simple vêtement mais le symbole d'un véritable apartheid sexuel.

S'agissant des JO, les NU ne semblent pas avoir lu la Charte Olympique, qui s'impose à tout le mouvement Olympique.

Comme le stipule la Charte Olympique « l'appartenance au mouvement olympique exige le respect de la Charte Olympique et la reconnaissance par le CIO ». Autrement dit le CIO a le devoir de s'assurer que les choix faits par les CNO dans leur domaine de compétence, ne contreviennent pas aux principes et règles de la Charte Olympique. En l'occurrence, les fédérations et les CNOs concernés, en imposant ou en admettant que les athlètes femmes portent un costume qui promeut des stéréotypes sexistes et/ou un message politico-religieux, bafouent :

- Le principe de non-discrimination,
- La règle 50.2 prohibant toute expression politique ou religieuse sur les sites olympiques,
- L'article 27.6 relatif aux missions des CNOs stipulant que « les CNO doivent préserver leur autonomie et résister à toutes les pressions politiques, juridiques, religieuses ou économiques qui pourraient les empêcher de se conformer à la Charte Olympique »

Enfin, le document adopté le 6 février 2018 par le CIO, intitulé : « L'analyse du CIO sur la question de l'égalité des sexes », recommande de « s'assurer que les tenues de compétition reflètent les spécificités techniques du sport et qu'il n'y a pas de différences entre les femmes et les hommes sans justification » (recommandation n°3).